

LE PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LES
CRITÈRES D'ÉVALUATION

[Traduction]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Les critères établis par le ministère tiennent-ils compte des provinces, par opposition aux régions, et d'éléments comme le taux du chômage et la population de chaque province, car c'est dans ma province que le chômage est le plus élevé au pays et les possibilités d'emploi les moins nombreuses, ce qui semblerait indiquer qu'ils n'en tiennent pas compte.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre pourrait peut-être répondre brièvement à la question, mais je signale de nouveau à la Chambre que le temps va nous faire défaut et que nous n'avons abordé jusqu'ici que deux ou trois sujets.

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): A toutes les questions de l'honorable député, monsieur le président, la réponse est oui. Toutefois, pour ce qui est de son allégation que le taux de chômage chez les jeunes, dans sa province, est le plus élevé, elle calomnie sa province, car ce n'est pas le taux le plus élevé, chez les jeunes, au Canada.

[Traduction]

[Plus tard]

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le secrétaire d'État ne voulait certainement pas dire que je cherchais à diffamer ma province par ma question. D'ailleurs, d'après l'interprétation de sa réponse il semble qu'il ne l'a pas comprise. Je ne voulais pas dire que la main-d'œuvre jeune de Terre-Neuve accusait le taux de chômage le plus élevé mais que ma province avait le taux de chômage le plus élevé du Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

LES POMMES DE TERRE—LA DEMANDE D'AIDE DE L'ÎLE-
DU-PRINCE-ÉDOUARD ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, une question pour le ministre de l'Agriculture. Les difficultés dont il a parlé dans sa réponse au représentant d'Egmont jeudi dernier, au sujet des propositions des ministres de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick sur l'aide à l'industrie de la pomme de terre dans ces provinces, sont-elles aplanies?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur l'Orateur. Une des difficultés sur laquelle je n'ai pas insisté ce jour-là, bien entendu, c'est que les producteurs ne demandent pas de paiements d'appoint mais de l'aide au sujet des plants de pommes de terre pour la saison actuelle. Le député comprendra sûrement que ce genre d'aide ne s'inscrit pas dans le cadre de la loi sur la stabilisation des produits agricoles. Et voici l'autre problème: les revenus de la récolte de 1970, pour les deux

[L'hon. M. Pelletier.]

années dont il est question, ont atteint une moyenne à long terme de 95 à 100 p. 100. Il faut tenir compte de cela aussi.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LE DÉBAT SUR L'AVORTEMENT

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au leader du gouvernement à la Chambre une question qui ne prête nullement à controverse. Étant donné que nous sommes maintenant en mai et que le discours du trône d'octobre dernier promettait un débat sur l'avortement, le ministre peut-il nous dire si ce débat aura lieu?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil Privé): Non, monsieur l'Orateur, je ne peux rien dire à ce sujet mais je puis assurer l'honorable représentante que ce débat aura lieu avant la fin de la présente session.

* * *

LES PÊCHES

L'ESPADON—L'AIDE AUX PÊCHEURS LÉSÉS PAR
L'HYDRARGYRISME

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêches et des Forêts. Compte tenu des difficultés économiques auxquelles sont en proie les pêcheurs d'espadons de la côte atlantique du Canada provoquées par l'hydrargyrisme, le ministre a-t-il adopté une politique d'aide en faveur de ces pêcheurs et, dans l'affirmative, quand nous en annoncera-t-il les détails?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, le groupe chargé d'étudier le problème posé par l'espadon a remis son rapport à ce sujet au gouvernement de la Nouvelle-Écosse et au gouvernement fédéral. Nos deux gouvernements poursuivent actuellement des négociations actives pour résoudre ce difficile problème.

LA SURVEILLANCE DES FLOTTILLES ÉTRANGÈRES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Comme le Conseil des pêches du Canada a prétendu que les flottilles de pêches étrangères n'étaient pas suffisamment surveillées dans les eaux canadiennes, le ministre a-t-il, avec son collègue le ministre des Finances, mis au point une formule pertinente et comment informera-t-on de l'activité des flottilles étrangères l'industrie canadienne de la pêche?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, il y a à ce sujet une étroite collaboration entre le ministère des Pêches et des Forêts et celui de la Défense nationale. J'ajoute que la surveillance du ministère des Pêches et des Forêts n'a pas cessé, et grâce à nos nouvelles limites, les difficultés qui entourent la police de nos zones de pêche sont considérablement atténuées.